



INTERCLUBS

CHARTRE DU JOUEUR

Cette charte concerne tous les adhérents de l'OBC participant au championnat Interclubs. Chacun doit en prendre connaissance et s'engager à en respecter les règles.

Tout adhérent de l'OBC participant au championnat Interclubs représente son club, et **joue donc dans l'intérêt du club avant son propre intérêt**. Les interclubs n'ont de sens que si les joueurs s'investissent dans cet intérêt collectif afin de faire progresser les résultats sportifs du club.

LE JOUEUR S'ENGAGE A:

- Etre membre adhérent (inscription complète) avant le 31 septembre
- Utiliser correctement le matériel (volants, poteaux, filets) mis à disposition par le club tant pour l'installation que pour le rangement
- Respecter les choix du Conseil d'Administration et du capitaine de l'équipe interclubs
- Respecter les horaires, ses partenaires, les adversaires et les officiels
- Prendre connaissances du Règlement des Interclubs de la LFBB
- S'investir avec un état d'esprit collectif et dans l'intérêt des équipes du club
- Etre motivé à faire gagner son équipe en donnant le meilleur de soi
- Donner une bonne image du club, sur et en dehors du terrain
- Donner la priorité à l'Interclubs par rapport aux tournois individuels privés auxquels il est susceptible de s'inscrire
- Etre disponibles aussi bien à domicile qu'à l'extérieur
- Honorer chacune des sélections qui lui sont proposées, même pour un seul match, pour l'intérêt de l'équipe et du club
- Encourager ses partenaires et rester jusqu'à la fin de la rencontre pour participer au verre de l'amitié
- Prendre connaissance dès le mois de septembre du calendrier des rencontres afin de pouvoir se rendre disponible au maximum
- Prévenir le plus tôt possible par tout moyen le capitaine de l'équipe interclubs, ou à défaut le conseil d'Administration, en cas d'empêchement.

Je soussigné(e) _____
reconnait avoir lu la charte ci-dessus et m'engage à la respecter pour la saison actuelle.

Lieu, Date :

Signature :

Note : Tout manquement constaté à cette charte pourra faire lieu de la part du Conseil d'Administration et après examen du dossier et auditions des parties d'une sanction.